



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL, Bastien TREMOLIERES-SERMET.

Etaient excusés : Dominique VILLANO.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Ségolène MALAVAL

REVISION DES STATUTS DE LA CCMRT EN VUE DE L'INTEGRATION DE MA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement prévu en janvier 2026, il convient d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve cette décision.

REPARTITION LIBRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2025 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LES COMMUNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Madame la Préfète en date du 29 juillet 2025 relatif au FPIC ainsi que la proposition de la Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn, répartie comme suit :

Simulation d'une répartition "libre" du FPIC en 2025	Solde FPIC 2025 de droit commun	Prélèvements Droit commun	Reversement droit commun	Proposition de prise en charge par la CC
Ayssenes	-8 602 €	-11 957 €	3 355 €	11 128 €
Broquiès	-14 711 €	-24 841 €	10 130 €	22 248 €
Brousse-le-Château	-3 074 €	-7 128 €	4 054 €	9 571 €
Castelnau-Pégayrols	-9 261 €	-15 395 €	6 134 €	14 351 €
Costes-Gozon	-2 971 €	-5 580 €	2 609 €	8 654 €
Lestrade-et-Thouels	-9 437 €	-15 707 €	6 270 €	15 091 €
Montjaux	-5 647 €	-14 540 €	8 893 €	17 483 €
Saint-Beauzely	-5 831 €	-15 768 €	9 937 €	18 874 €
Saint-Rome-de-Tarn	-16 534 €	-31 076 €	14 542 €	25 857 €
St-Victor-et-Melvieu	-20 747 €	-23 501 €	2 754 €	9 974 €
Truel	-43 732 €	-43 732 €	0 €	9 437 €
Verrières	-4 455 €	-10 865 €	6 410 €	14 144 €
Viala-du-Tarn	-8 414 €	-18 630 €	10 216 €	23 187 €
TOTAL communes	-153 416 €	-238 720 €	85 304 €	199 999 €
CCMRT	-147 298 €	-229 205 €	81 907 €	
FPIC total	-300 714 €	-467 925 €	167 211 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la répartition du FPIC 2025.

APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de maintenir l'adhésion de la commune à Aveyron Ingenierie et bénéficier de leur accompagnement, il convient d'approuver leurs nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les statuts d'Aveyron Ingenierie.

DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'UNE INSTALLATION DE TRI DE MATERIAUX NON-FERREUX PAR LA SAS CYCLAMEN A MILLAU - AVIS

Monsieur le Maire rappelle la demande d'enregistrement déposée le 25 juin 2025 par la SAS CYCLAMEN en vue d'exploiter une installation de tri de matériaux non-ferreux au parc d'activité Millau Viaduc 2, sur le territoire de la commune de Millau.

Considérant que la procédure de consultation du public, telle qu'organisée conformément aux articles L. 512-7-3 et R. 512-46-16 du Code de l'environnement, permet une information suffisante des administrés et une participation adéquate des parties intéressées et que l'installation projetée respecte les prescriptions générales et particulières applicables, ainsi que les intérêts protégés par l'article L. 511-1 du Code de l'environnement, notamment en matière de protection de la nature, de la santé publique et de la sécurité.

Après présentation, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état des créances irrécouvrables sur le budget assainissement pour un montant de 706,73 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces créances, montants prévus aux budgets primitifs.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions non-valeur.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente au Conseil Municipal deux devis pour le changement de la porte du restaurant Lou Griffoul, qu'il convient d'envoyer à l'Architecte des Bâtiments de France avant de prendre une décision.
- Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente également un devis de la société RICHARD MARTY LEVEZOU TP relatif au passage d'une buse à Galinouse d'un montant de 6 558€ TTC, qui sera divisé en trois entre la commune, la Communauté de Communes et le GAEC de Galinouse.
- Monsieur Marc POUDEROUS, 3^{ème} Adjoint, présente au Conseil Municipal les résultats de l'étude de sol réalisée sur la parcelle destinée à accueillir le lotissement d'Estalane par l'entreprise SAGE INGENIERIE. Afin de pouvoir étudier la faisabilité des éventuelles constructions, il sera nécessaire de poursuivre les études déjà entreprises. Le Conseil Municipal approuve cette décision.
- Monsieur Bastien TREMOLIERES-SERMET, conseiller municipal, présente le devis de l'entreprise BOISSIERE ET FILS pour la construction d'un local de stockage à Castelmus. Avant de prendre une décision, d'autres devis ont été demandés auprès d'autres entreprises.
- Monsieur Franck VIEILLENDENT, 2nd Adjoint, informe le Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue le 24 septembre pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et durant laquelle plusieurs plans d'actions ont été proposés tels que la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillement ou la création de réserves d'eau, dont le projet serait finançable à 80%. Monsieur VIEILLENDENT rappelle également que cette compétence peut être transmise à la Communauté de Communes. Aucune décision n'a été arrêtée par le Conseil Municipal pour le moment.
- Madame Françoise BONNAL, habitante de la commune, relance le Conseil Municipal au sujet de la maquette au pied de l'Eglise Saint-Michel qui se détériore. Monsieur le Maire recherche quelqu'un qui serait d'accord pour la remettre en état, sinon la Mairie fera appel à des bénévoles. Madame BONNAL alerte également le conseil de l'état du plafond de l'Eglise Saint-Michel qui s'effrite. Cette information sera rapportée lors de la prochaine visite de l'Architecte des Bâtiments de France.

- Monsieur Michel JACQUEMIN, habitant de la commune, s'est proposé de présenter au Conseil Municipal une étude qu'il avait entreprise et réalisée bénévolement en 2002, relative aux relations entre l'effectif scolaire et le type de logement des parents. A l'issue de cette présentation, il en ressort que le bilan de 2002 est relativement similaire à celui d'aujourd'hui, ce qui interroge sur les actions à mener pour améliorer la situation démographique de la commune. L'étude est consultable à la Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.